

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

26 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six septembre, le Conseil municipal de la Commune de SPICHEREN, s'est réuni à 18h30 dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le vingt-deux septembre deux mille vingt-cinq, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Membres en exercice : 23
Nombre de suffrages : 22

PROJET DU
29 septembre 2025

Etaient présents (17) :

Claude KLEIN, Claudine KLEIN, Stéphane KNOLL, Patrice KALIS, Marie-Andrée WELSCH, Thierry BOUR, Jacqueline BOUSCH, Thierry KEMPF, Dominique DECKER, Valérie BOURGAUD, Christian VILIMEK, Matthieu GRADOUX, Hervé SCHWEITZER, Patricia TONNELIER, Laetitia DIETSCH-EGLOFF, Thierry GREVIN, Jean JUNG

Etaient absents représentés : Marcelle RIEDEMANN, Huguette MALICK, Jean-Marc STEUER, Sophie MERTZ, Céline MALICK **(5)**

Etaient absents non représentés : Carole DUVAL **(1)**

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance

- 1.Approbation de la séance du Conseil municipal du 29.08.2025**
- 2.DEPARTEMENT DE LA MOSELLE – demande de subvention AMISSUR 2025**
- 3.Inspection académique - Convention de mise à disposition d'intervenants extérieurs auprès de l'école de Spicheren**
- 4.Acquisition foncière – lieudit Auf Kleinwitz in der Garte**
- 5.Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)**
- 6.Informations**

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Claudine KLEIN est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1. Approbation de la séance du conseil municipal du 29.08.2025

Christian VILIMEK relève que le bilan financier effectué lors de la séance du 29 août dernier était insuffisamment précis sur les factures de marchés publics restant à régler en 2025 ainsi que sur l'échéance de tous les prêts en cours.

Stephane KNOLL indique que ce point financier ne se voulait pas être un Compte financier unique exhaustif, qui se tiendra début 2026, mais simplement un exposé succinct permettant de rassurer l'assemblée sur l'état des finances de la Commune après le remboursement du prêt relai (600 000 €) le 31 juillet dernier.

Le procès-verbal de la séance du 29/08/2025 est approuvé à l'unanimité.

2. DEPARTEMENT DE LA MOSELLE – demande de subvention AMISSUR 2025

Considérant le programme AMISSUR 2025 du Département de la Moselle ;

**Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire,
décide à l'unanimité :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre d'AMISSUR 2025 pour la sécurisation et la mise en accessibilité de trois passages piétons rue de Forbach, et pour la création de deux passages piétons rue de Chassors et rue d'Eraville ;
- de prendre l'engagement d'achever les travaux avant le 15 octobre 2026 et de prendre en charge la gestion des équipements subventionnés.

3. Inspection académique - Convention de mise à disposition d'intervenants extérieurs auprès de l'école de Spicheren

Considérant que la Commune met à disposition depuis de nombreuses années un éducateur sportif afin d'animer les séances de sport des élèves de l'école élémentaire durant le temps scolaire ;

Considérant qu'il convient de formaliser cette intervention par la signature d'une convention de mise à disposition avec l'inspection académique ;

Considérant qu'après débat, il convient d'amender l'article 2 du projet de convention s'agissant de la définition du ou des activités concernées en faisant référence au projet pédagogique et en n'établissant pas une liste exhaustive des sports pratiqués ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à ou son représentant à signer la convention de mise à disposition d'intervenants extérieurs rémunérés auprès de l'école de SPICHEREN pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

4. Acquisition foncière - lieudit Auf Kleinwitz in der Garte

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1311-9 à L.1311-13 ; et L.2241-1 ; L.2541-12 ;

Vu les articles L.3221-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant que la saisine du service des Domaines n'est pas obligatoire pour toute acquisition d'une valeur, hors taxes, hors droits, inférieure à 180 000 € ;

Considérant que la Commune a sollicité Mme BARTH Huguette afin de se porter acquéreur de la parcelle cadastrée Section 2 n°117 d'une surface de 238 m² au lieudit « Auf Kleinwitz in der Garte » ;

Considérant l'accord de Mme BARTH Huguette ;

**Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire,
décide à l'unanimité :**

- d'autoriser l'acquisition de la parcelle cadastrée Section 2 n°117 d'une surface de 238 m² au lieudit « Auf Kleinwitz in der Garte » appartenant à Mme BARTH Huguette au prix de 800 €/are, soit un montant total de 1 904 € étant précisé que l'ensemble des frais d'acquisition sont à la charge de la Commune ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document relatif à cette acquisition foncière.

5. Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

Les D.I.A. parvenues en mairie concernent :

DATE DIA	N°	Adresse	B/NB	Section	Parcelles	Surface (ares)
02/09/2025	25V0026	9 rue des Roses	B	11	246	1588
15/09/2025	25V0027	rue des Frênes	NB	27	318	1007
23/09/2025	25V0028	56 rue des Hauteurs	B	15	463	1085

L'acquisition de ces biens ne présentant aucun intérêt pour la Commune, le Maire a renoncé à exercer son droit de préemption sur ces parcelles.

Il est relevé que la parcelle ci-dessus sise 56 rue des Hauteurs dispose de végétation en bordure de domaine public qui déborde sur le trottoir.

Par ailleurs, Laetitia DIETSCH-EGLOFF signale que les arbustes du terrain sis 23 rue des Hauteurs (face au carrefour avec la rue Kleinwitz) débordent encore davantage sur le cheminement piéton et gênent notamment les passages des scolaires qui se rendent ou reviennent de l'arrêt de bus.

Monsieur le Maire indique qu'un courrier sera transmis aux propriétaires afin de les mettre en demeure de couper la végétation concernée.

Thierry KEMPF regrette que seul le tribunal civil puisse contraindre un propriétaire à intervenir pour procéder à l'élagage.

Patricia TONNELIER précise que le Code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité d'intervenir d'office et aux frais du propriétaire, au titre des pouvoirs de police du Maire, et indique avoir transmis le texte par courriel à l'ensemble de l'assemblée.

Monsieur le Maire relève toutefois que l'intervention d'office aux frais du propriétaire pose le problème du recouvrement des sommes engagées par la collectivité.

6. Informations

- **Urbanisme** : état des PC délivrés

N°	Nom	Adresse	Objet des travaux	Date de délivrance
PC25V0007	ZORLU Unal	22 rue Nationale	Création d'un bureau	18/09/2025

- **Divers** :

- Réception d'un courrier du 1^{er} ministre, M. LECORNU.
- Foire internationale de Metz du 26/09 au 06/10 : deux invitations sont disponibles.
- Congrès départemental des maires de Moselle le 27/09.
- CAFPC – compétence assainissement : changement de prestataire ; SUEZ en lieu et place de VEOLIA.
- PLU : un arrêté de mise à jour sera pris afin d'intégrer l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2025 portant révision du classement sonore des infrastructures de transport terrestre et définissant les secteurs affectés par le bruit ; pour Spicheren, il s'agit des RD32, RD603 (rue Nationale à la Brême d'Or) et A320.
Jean JUNG regrette que la RD32C ne soit pas concernée par cet arrêté car le flux de véhicules y est particulièrement important, et suggère qu'un retour soit effectué au préfet afin de le sensibiliser sur ce point.
- 5 au 12/10 : campagne des brioches de l'amitié ; Claudine KLEIN se charge de recenser les personnes intéressées pour participer à cette campagne 2025.
- Travaux : réhabilitation effectuée du terrain de pétanque et travaux de revêtement du city-stade à venir.
- Logements seniors du centre-village : toutes les personnes intéressées seront reçues en mairie à l'occasion de deux permanences conjointes avec CDC Habitat les 7/10 et 13/10 au matin. La date de la commission d'attribution sera transmise ultérieurement par courriel à l'ensemble des élus pour retour quant à leur participation.

• **Manifestations/calendrier :**

- 27/09 : Opération « Nettoyons la nature » organisée par le CPN les Faucons.
- 4/10 : Octobre Rose organisé sur le site du stade des Hauteurs par l'association Le coup de pédale.
- 5/10 : marche d'automne organisée par C'Rando.
- 11/10 : balade contée organisée par l'association de la bibliothèque municipale et la Terre du Milieu.
- 31/10 : organisation d'halloween par la Jeunesse Croix de l'Est au stade des Hauteurs.
- 2/11 : salon des gourmandises organisé par le CPN les Faucons.
- Jury des maisons fleuries de Schoeneck : 9/10 à 18h30 à Schoeneck.
- 20/12 : repas de Noël à l'Espace Joseph Allmang.

• **Prochaines commissions/conseils**

- Commission environnement – maison fleuries – examen des photos : 4/11 à 18h30.
- Commission environnement – maison fleuries – jury : date à revoir.
- Commissions d'action sociale et des écoles : le 14/10 à 18h30 et 19h.
- Prochains Conseils municipaux : le 7/11/2025 et le 05/12/2025

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 19h40.

Le Maire, Claude KLEIN	Le Secrétaire, Claudine KLEIN